

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024-01

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars, le conseil Municipal de la Commune de **BOUILLAC**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. DELFOUR Paul Mary, Maire**

Date de la convocation du Conseil Municipal 13 mars 2024.

PRESENTS : M. Paul-Mary DELFOUR, M. Joël GOUSTAT, M. Cyril MALARTIGUE, M. Sébastien ALLEGRE, Mme Françoise VERNUSSE, Mme Léliane PETIT, M. Jean-Paul POUZARGUES, Mme Pauline ANDRIEUX.

ABSENTS EXCUSES : M. Jacques CASTANG, Mme Delphine LACOUTURE, Mme Lyne THIBAUT.

Secrétaire de séance : Léliane DELFOUR.

Validation de la réunion du conseil du 6 décembre 2023.

20240301 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de Lalinde et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé,

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

20240302 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Le compte administratif est fait comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :	107 943,16 €
Recettes :	153 068,21 €

Résultat de fonctionnement de	45 125,05 €
Report résultat 2022	390 887,80 €
Moins l'affectation de résultat 2022	-137 205,28 €

Résultat global de fonctionnement : **298 807,57 € (R002)**

Investissement :

Dépenses :	19 348,09 €
Recettes :	193 530,15 €

Résultat d'investissement	174 182,06 €
Report résultat 2022	-131 355,93 €

Résultat d'investissement : **42 826,13 € (R001)**

Résultat de clôture : 341 633,70 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2023.

20240303: AFFECTATION DE RESULTAT :

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif 2023

Constatant que le compte administratif présente
- un excédent de fonctionnement de **298 807,57 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A – <u>Résultat de l'exercice</u>	45 125,05 €
B – <u>Résultat antérieur reporté (ligne 002)</u>	390 887,80 €
C – Résultat à affecter (A + B)	298 807,57 € €
D- Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	42 826,13 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	8 700,00 €
Besoin de financement	
AFFECTATION	298 807,57 € €
1) affectation en réserves (R 1068)	
2) report en fonctionnement R002	298 807,57 € €
Déficit antérieur reporté (D002)	0.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat décrit ci-dessus.

20230304 – ETUDE DE SOL ET ESQUISSE POUR LA HALLE

Présentation de l'esquisse de M. Miramont.

Le devis obtenu par la société OPTISOL pour l'étude des sols s'élève à 2738,00 € HT, après remise de 10% à 2464,00 € HT soit 2957,04 € TTC.

D'autres devis seront demandés à d'autres entreprises dont 2 sont recensés dans la région : Perisol et Universol.

En ce qui concerne la maçonnerie, Monsieur le Maire, informe d'un premier devis obtenu de l'entreprise Constantin : 38 831,20 € HT, soit 46 597,00 € TTC. Le muret de 47 mètres autour de la halle est évoqué et les membres du Conseil Municipal pensent que c'est une bonne idée.

Néanmoins, le coût de sa réalisation semble élevé. Il est convenu de demander 2 autres devis de maçonnerie.

20230305 MATERIEL REFORME : FAX, IMPRIMANTE, ECRAN

Le fax, l'imprimante et l'écran sont du matériel non utilisé à la mairie.

Le fax peut servir à des personnes qui en auraient l'usage ainsi que l'imprimante.

L'écran est plutôt obsolète par rapport aux nouvelles technologies. Il date de 2014 si l'on considère qu'il faisait parti du matériel informatique acheté ;

Le fax et l'imprimante ne sont pas inscrits à l'actif.

Le Conseil Municipal prend acte de la réforme des matériels.

Affaires diverses :

- La mise en place d'une convention d'occupation de la salle des fêtes pour des activités faisant appel à des intervenants extérieurs est évoquée.
- La réunion du prochain Conseil Municipal aura lieu le 10 avril pour le Budget.

	Séance du 22 mars 2024 – Rappel des délibérations
1	20240301 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023
2	20240302 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
3	20240303: AFFECTATION DE RESULTAT
4	20230304 – ETUDE DE SOL ET ESQUISSE POUR LA HALLE